

# Coteaux du Var : le chemin de Provence en question

**Saint-Jeannet** Le projet immobilier des Coteaux du Var entraînera un afflux de véhicules sur une voie étroite et dangereuse. Quelles solutions pour y pallier ?

C'était prévu dès la réouverture de la concertation sur l'opération immobilière des Coteaux du Var [notre édition du 23 août] : le conseil municipal devait adopter la charte des Eco-Quartiers. Et donner son avis sur le projet d'aménagement de ce projet de 400 logements.

Le label écologique a été adopté à l'unanimité, le groupe d'opposition de Jean-Marie Thorel (six voix) rappelant en être à l'origine. Mais il s'est abstenu sur l'avis.

L'essentiel des échanges a tourné en fait autour du chemin de Provence, jugé par trop étroit et dangereux pour accueillir un flux supplémentaire de véhicules.

Et l'actualité le prouve, il y a quelques semaines, sur ce chemin de Provence, une voiture était tombée de plusieurs mètres. Une glissière de sécurité a alors été posée.

## « L'enjeu des déplacements sur la rive droite »

Un dialogue de sourds s'est alors engagé entre l'opposition et le maire, bombardé de questions sur les flux de circulation.

Les chiffres sont dans une étude que Jean-Michel Sempéré s'est refusé à dévoiler en totalité, en l'attente de nouveaux comptages.

Pour l'élu « certes il faut sécuriser ce chemin qui ne répond pas à mes attentes. Mais il faut agir sur les comportements. Changer de moyens de transports. Et avoir une lecture globale jusqu'à Carros et au-delà. Les déplacements en rive droite sont l'enjeu des 30 prochaines années ».

Le maire veut « que la mobilité soit actée dans l'étude de



**Pas de trottoir pour les piétons, a fortiori les scolaires, une voirie étroite : l'ancienne voie du chemin de fer de Provence qui recevra un surcroît de trafic a besoin d'aménagements.** (Photo Sébastien Botella)

création de ZAC avec différents scénarios. Une étude incontournable, poussée, et à la hauteur de l'enjeu, avec les aménagements structurants nécessaires au PLU métropolitain ».

Certes, les choses changeront avec le demi-échangeur du MIN à La Baronne, les lignes T2 et T3 du tram' et le parking relais du CADAM. Des aménagements qui vont libérer 300 bus qui seront alors déployés sur le reste de la Métropole, et en par-

tie sur la rive droite.

Selon les projections données par Olivier Sassi, directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var, une voiture débouchera de la moitié nord du lotissement... toutes les 1 minute 20. « Très peu » a-t-il jugé.

## Moins d'habitants au nord du projet

L'occasion pour le directeur de l'EPA d'expliquer que le projet a évolué. Dans le pro-

jet des Coteaux du Var, le nombre de logements desservis par le chemin de Provence a été réduit. Ces logements ont été transférés sur la partie desservie par la route de la Baronne, qui n'est pas calibrée non plus pour cela, mais la question n'a pas été soulevée lors du conseil de Saint-Jeannet. Pas plus que le devenir des deux maisons sur l'emprise du projet.

Très active dans le débat, l'assistance n'avait pas l'air

convaincue d'une amélioration. Pas plus que Jean-Marie Thorel, chef de file de l'opposition, pas prêt à envoyer des enfants à pied vers l'école sur une voie où passent déjà 600 à 700 véhicules à l'heure.

**VALÉRIE ALLASIA**  
vallasia@nicematin.fr

Dossiers et registres en mairie de Saint-Jeannet, à la Métropole NCA, au siège de l'EPA, 455 Promenade des Anglais et sur [www.saintjeannet.com](http://www.saintjeannet.com) et [www.ecovalleeduplaineduvar.fr](http://www.ecovalleeduplaineduvar.fr)

## Consultation jusqu'au 5 octobre

La concertation qui recommence est préalable au lancement de la création de zone d'activité concertée aux Coteaux du Var. Sa reprise est liée à l'invalidation par le Conseil d'État de tous les décrets qui désignaient le préfet

de Région comme signataire de l'avis environnemental et des projets. La procédure perd un an, mais cela évitera de s'exposer à des recours forcément gagnés. L'étude d'impact le 21 L'avis favorable obtenu est donc

caduc. La concertation s'arrêtera le 5 octobre. L'étude d'impact environnemental sera consultable du 21 au 25 septembre : l'opposition s'est étonnée que le vote ne soit pas intervenu après sa publication.

## Les Coteaux du Var c'est

■ **Un projet dicté par la loi SRU**  
La commune a 3 % de logement social, l'État en impose 25 %. L'opération est menée par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Nice Ecovallée.

■ **400 logements** bâtis en dix ans, en achat et location, dont 33 % de logement social.

## Entre Baronne et chemin de Provence

2 groupes d'habitations sur un coteau pentu de part et d'autre du vallon du Fongeri, pour environ 32 000 m<sup>2</sup> de plancher sur 12 ha en périmètre de l'Opération d'Intérêt National.

## ■ Funiculaires et parking souterrain

Des parkings sont prévus en souterrain sous le chemin de Provence pour le côté Nord, et près de la RM1 pour le côté sud. De doubles funiculaires desserviront les habitations.

## ■ Livraison en 2022

Les premiers occupants n'arriveront pas avant 2022, le reste du chantier doit s'étaler sur 10 ans.